

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation

20 juin 2014

Date d’Affichage

20 juin 2014

Nombre de Conseillers

En exercice	15
Présents	14
Votants	14

L’AN DEUX MIL QUATORZE

Le 26 juin à 20 heures 30

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance **ordinaire**
sous la présidence de **M. Jean-Pierre CORBY, Maire**

Etaient présents :

M. J.P. CORBY, Mme M.BALMELLE, M. G.CHARVALANGE
M. J. CORBY, M. P. COSNEAU, Mme L.DELECROIX,
Mme P.FOUCHER, Mme S.JEAN, M. J.LOPES, M. J.MATHE,
Mme C.MATHIEU, M. PALIN, M. D.PAVARD, M. F.TOIS

Etait absent excusé :

M. P.MONSEGAUD, pouvoir à M. J.P. CORBY

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme M.BALMELLE a été élue secrétaire

Le compte rendu du conseil du 8 avril 2014 est approuvé à l’unanimité

Réforme des rythmes scolaires : nouveaux horaires d’école et de Temps d’Activité Périscolaires

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 7 février 2013 concernant le report de l’application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2014.

Après concertation avec les différents acteurs du dispositif (équipe enseignante, représentants des parents d’élèves, agents communaux, prestataires), il présente les nouveaux horaires d’école et de Temps d’Activité Périscolaires (TAP) applicables dès la prochaine rentrée scolaire 2014-2015 et validés par l’Inspectrice de l’Education Nationale en charge de la circonscription.

- L’école commencera donc toujours le matin à 8h30.
- **Changement** : il y aura école le mercredi matin de 8h30 à 11h30.
- **Et** : L’école se terminera les mardis et vendredis à 14h30

Les lundis et jeudis :

8h30-12h00	ECOLE
12h00-13h30	RESTAURATION
13h30-16h00	ECOLE

Les mardis et vendredis :

8h30-12h00	ECOLE
12h00-13h30	RESTAURATION
13h30-14h30	ECOLE
14h30-16h00	TAP

Le mercredi :

8h30-11h30	ECOLE
------------	-------

Contenu des TAP :

- « initiation à l'anglais » : 45 mn/semaine,
- « activité bibliothèque » : 45 mn /semaine,
- « activités manuelles/ jeux collectifs »: 1h30/semaine.

Jours de TAP		GS, CP et CE1	CE2, CM1 et CM2
Mardi	14h30-15h15	ANGLAIS	Activités manuelles, jeux collectifs
	15h15-16h00	Bibliothèque	
Vendredi	14h30-15h15	Activités manuelles, jeux collectifs	ANGLAIS
	15h15-16h00		Bibliothèque

Réforme des rythmes scolaires : tarification

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, une tarification est à mettre en place.

- Une participation de la commune qui représente plus de la moitié du coût de la mise en place de la réforme.
- Un forfait annuel pour les familles, pour les 3 heures de TAP (que l'enfant y participe 1 ou 2 fois/semaine).
- Un cout de 150 à 200 euros par enfant pour les familles, selon le nombre total d'inscrits.

Nombre d'enfants inscrits	Participation des familles
> ou = 30 enfants	150 €
< 30 enfants	200 €

- Un tarif dégressif pour les fratries (- 25 euros pour le 2^{ème} enfant, -50 euros pour les suivants).
- Une possibilité de payer en 3 fois (1^{er} paiement à réception de facture, en septembre).

Il présente le bulletin d'inscription à remettre aux parents d'élèves.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la tarification proposée par le Maire, variable en fonction du nombre d'enfants inscrits et des fratries scolarisés.

EMET un avis favorable à la distribution du bulletin d'inscription.

Réforme des rythmes scolaires : signature d'une convention avec l'IFAC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, l'association « IFAC » va intervenir durant les Temps d'Activités Périscolaires. Une convention sera passée avec ladite association.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

EMET un avis favorable à l'intervention d'une association dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

Réforme des rythmes scolaires : création d'une régie de recettes

Le Maire informe le Conseil que la mise en place de la réforme des rythmes scolaires nécessite la création d'une régie de recettes pour les Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Il indique que la Régie TAP aura pour objet d'encaisser les participations financières des familles pour les TAP mis en place à l'école. Les modes de recouvrement acceptés pour l'encaissement des recettes sont les chèques et les espèces.

L'acte constitutif de la régie des recettes sera créé par Arrêté Municipal, ainsi que la nomination du régisseur et de son suppléant.

Le Conseil Municipal prend note.

Centre de loisirs le mercredi après-midi

Suite aux conclusions exposées par les Commissions Scolaires et Finances, le Maire informe le Conseil que la mise en place d'un centre de loisirs de mercredi après-midi n'est pas envisageable.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'entériner l'avis des Commissions scolaires et Finances.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la décision des Commissions Scolaires et Finances.

Restauration scolaire le mercredi midi

Vu l'avis des Commissions Scolaires et Finances, le Maire informe le Conseil que la mise en place d'un service de restauration scolaire le mercredi midi, de 11h30 à 13h00 est à envisager.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'entériner l'avis des Commissions scolaires et Finances.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la décision des Commissions Scolaires et Finances.

Restauration scolaire : évolution des tarifs

Vu l'avis des Commissions Scolaires et Finances, le Maire informe le Conseil que l'évolution des tarifs de la restauration scolaire est à envisager.

Il rappelle les tarifs actuels : 4 tarifs, selon le nombre d'enfants de la même famille inscrits (4,30 € par repas ; puis 3,90 € par repas pour le 2^e enfant inscrit ; 3,85 € par repas pour le 3^e enfant inscrit ; 3,80 € par repas pour les suivants)

Le Maire, sur avis des Commissions Scolaires et Finances, propose de passer à 3 tarifs, dégressifs selon le nombre d'enfants de la même famille inscrits :

- 4,50 € par repas
- 4,10 € par repas pour le 2^e enfant inscrit
- 4,00 € pour les suivants

Le Maire tient à préciser que ces tarifs valent pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Concernant le mercredi midi, ils pourront être revus à la hausse selon le nombre d'enfants inscrits.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'entériner l'avis des Commissions scolaires et Finances.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la décision d'évolution des tarifs de la restauration scolaire.

Garderie scolaire : nouvelle organisation

Vu l'avis de la Commission Scolaire, le Maire informe le Conseil Municipal que les enfants pourront à présent être récupérés entre 16h30 et 18h30 à l'heure souhaitée.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'entériner l'avis de la Commission Scolaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la décision de la Commission scolaire.

Garderie scolaire : évolution des tarifs

Vu l'avis des Commissions Scolaires et Finances, le Maire informe le Conseil que l'évolution des tarifs de la garderie scolaire est à envisager.

Il rappelle les tarifs actuels : 9 tarifs variables selon l'imposition sur le revenu et la durée restée en garderie, qui vont de 2,20 € à 4,10 €.

Le Maire, sur avis des Commissions Scolaires et Finances, propose de passer à 3 tarifs variables selon l'imposition sur le revenu :

- < 800 € : 3,00 € la soirée
- De 800 € à 1700 € : 3,50 € la soirée
- > 1701 € : 4,00 € la soirée

Le Maire demande au Conseil Municipal d'entériner l'avis des Commissions scolaires et Finances.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la décision d'évolution des tarifs de la garderie scolaire.

Note à joindre au rapport annuel 2013 sur le service public de l'eau et de l'assainissement

Ouïe la présentation du Maire de la note établie par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, à joindre au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement, conformément à la loi du 12 juillet 2010.

Considérant que ce document s'adresse aux consommateurs d'eau redevables en 2013 à l'Agence de l'eau, à partir de leur facture d'eau et qu'il explique comment et par qui les redevances sont décidées, qui les a payées et ce qu'elles ont permis de financer.

Considérant que ce document est disponible depuis le 12 mai 2014 sur le site www.eau-seine-normandie.fr.

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE dudit document,

DIT qu'il sera tenu à la disposition du public, en Mairie, à partir du 27 juin 2014.

PLU : recherche d'un bureau d'études

Le Maire expose que la loi ALUR, loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové, définitivement adoptée le 20 février 2014 nécessite le passage du POS en PLU.

Le Maire demande l'autorisation de rechercher un bureau d'études, c'est-à-dire faire un appel d'offre du bureau d'études et de le choisir.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE et AUTORISE le Maire à trouver un bureau d'étude et de signer tout document s'y rapportant.

PLU : demande de subvention

Monsieur le Maire expose que le Département et la Région proposent un programme d'aide aux communes pour la réalisation de leur PLU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de solliciter du Conseil Général et du Conseil Régional une subvention au titre du programme d'aide aux communes pour la réalisation du PLU.

Charge Monsieur le Maire d'établir toutes les pièces nécessaires à la constitution du dossier.

Création de l'Association LEOYA Les écharpes oranges Yvelines Animations

Le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'une nouvelle Association dont le siège sociale se trouve sur la commune.

Il en présente les statuts et précise qu'aucune subvention n'a été demandée par cette association cette année.

Le Conseil Municipal en prend note.

Désignation des représentants à l'USY

Considérant la nécessité de procéder à la désignation des représentants à l'USY (Union sportive des Yvelines),

Monsieur le Maire demande si des Conseillers souhaitent proposer leur candidature.

Se proposent : Monsieur PALIN et Monsieur COSNEAU

Correspondant titulaire : Monsieur PALIN

Correspondant suppléant : Monsieur COSNEAU

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

EMET un avis favorable à cette désignation des représentants à l'USY.

Désignation des délégués à la CLET

Considérant la nécessité de procéder à l'élection des délégués à la CLET (Commission locale d'évaluation des charges transférées),

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Correspondant titulaire : Monsieur JP CORBY

Correspondant suppléant : Monsieur TOIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

EMET un avis favorable à cette désignation des délégués à la CLET.

Baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales : projet de motion

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'AMF (Association des Maires de France) engage une action collective avec les communes et intercommunalités de France pour alerter le gouvernement sur les conséquences de la baisse des dotations.

Il porte à la connaissance du Conseil Municipal une motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Boissy-sans-Avoir rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Boissy-sans-Avoir estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Boissy-sans-Avoir soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE cette motion de soutien.

Questions diverses

Schéma Régional de Coopération Intercommunale

Le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier reçu par la Préfecture concernant le schéma régional de coopération intercommunale.

La CCCY n'est pas citée dans les EPCI entrant dans le champ d'application du seuil de 200 000 habitants.

Le projet sera présenté le 28 août prochain devant la commission régionale de coopération intercommunale.

Le schéma définitif devra être arrêté avant le 28 février 2015 pour une mise en œuvre au 1er janvier 2016.

Rapport annuel 2013 sur le service public d'élimination des déchets ménagers

Le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport annuel 2013 sur le service public d'élimination des déchets ménagers lui a été remis par la CCCY.

Il le tient à leur disposition.

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE dudit document,

DIT qu'il sera tenu à la disposition du public, en Mairie, à partir du 27 juin 2014.

Rangement de la salle archives

Le Maire informe le Conseil que le CIG devrait intervenir avant la fin de l'année pour aider la secrétaire à faire le tri des archives communales du haut.

Au préalable, le secrétariat et les archives du bas vont devoir être effectués et d'autres boîtes seront donc à monter.

La salle des archives du haut doit donc être au préalable rangée (jeter les cartons, ranger les boîtes au sol...).

Le Maire fait appelle aux Conseillers disponibles et volontaires la 1^{ère} quinzaine de juillet.

Etude financière de l'Agence Départementale d'Aide aux Communes

Le Maire informe le Conseil que l'Agence Départementale d'Aide aux Communes a été reçue en Mairie pour effectuer un bilan financier rétrospectif 2008-2013 et prospectif 2014-2018.

Monsieur TOIS en fait un compte rendu.

Compte rendu du Conseil d'Ecole

Madame Jean fait un compte rendu du dernier Conseil d'Ecole du 17 juin 2014.

Elle attire l'attention des Conseillers sur des demandes de travaux à envisager, notamment un marquage au sol (marelle...) et la mise en place d'un cabanon.

Elle indique qu'un projet de donner un nom à l'école est à l'étude, permettant de faire participer les enfants mais aussi plus largement l'ensemble des buccéens.

La séance est levée à 22h15

La Secrétaire de séance

Les Conseillers

Le Maire
Jean-Pierre CORBY

Corby

